



AVIS AU PUBLIC

Loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau

Conformément aux dispositions de l'article 24, §1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que la **demande d'autorisation** plus amplement décrite ci-dessous a été déposée auprès de l'Administration de la gestion de l'eau (AGE) :

Référence AGE:	EAU/AUT/22/0651	
Objet de la demande :	l'assainissement de la Rue du Brill à Grosbous	
Requérant Adresse :	Zolid Sàrl pour le compte de l'Administration communale de Grosbous 1, Rue de Bastogne L-9154 Grosbous	
Date de la demande :	18.07.2022	
Lieu et numéro cadastral	Grosbous	Rue du Brill A Grosbous
Début de l'affichage :	22.07.2022	
Fin de l'affichage :	31.08.2022	
Remarque(s) :		

Grosbous, le 20.07.2022
pr. le collège des bourgmestre et échevins,

le président,

le secrétaire

